MESURES COVID 19 à compter du 14 Mars

À l'occasion de son allocution du 12/03, le Président de la République a annoncé plusieurs mesures pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 (« coronavirus »), dont la fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées dans toute la France. À ce jour, la Préfecture recense 40 cas diagnostiqués en Essonne. Face à cette situation exceptionnelle, la ville de Massy s'organise pour garantir au mieux la continuité des services publics, tout en limitant la propagation du virus.

IMPORTANT: Ces décisions sont amenées à évoluer dans les heures et jours prochains, en fonction de la progression de l'épidémie et des décisions du Gouvernement, des services de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé. Nous vous tiendrons informés de tout changement de mesure, par tous les moyens de communication à notre disposition (site internet, réseaux sociaux, panneaux lumineux et affichage).

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX TOTALEMENT FERMÉS AU PUBLIC

Enfance

- L'ensemble des écoles, collèges et lycées de la ville
- Les crèches collectives, familiales, multi-accueils et RAM.
 À noter, la situation des assistantes maternelles indépendantes est une relation contractuelle privée pour laquelle la ville ne peut intervenir.
- Les accueils périscolaires (accueil de loisirs, cantine, étude).
 Les autorités gouvernementales déconseillant tout rassemblement d'enfants, aucun service d'accueil n'est mis en place.
 Selon les orientations gouvernementales, cette situation pourra évoluer.
- Les Espaces de Proximité

Sport

- Tous les équipements sportifs intérieurs (gymnases, piscines)
- Pour les activités extérieures, la majorité des fédérations demandent l'annulation des entrainements. Prenez contact avec votre club pour vous en assurer.

Culture

• Le Gouvernement ayant interdit tous les rassemblements de plus de 100 personnes, les activités de l'Opéra, Paul B et Cinémassy sont suspendues.



ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX PARTIELLEMENT FERMÉS AU PUBLIC

Culture

- Conservatoire : les cours individuels sont maintenus sous réserve des possibilités des enseignants ; les cours collectifs sont annulés.
- Médiathèques : l'emprunt reste possible.
 En revanche, il ne sera pas possible de rester consulter des documents ou travailler sur place.

Mise à disposition de locaux pour les associations

- L'ensemble des activités et cours collectifs à destination des enfants est annulé.
- Certaines activités peuvent être maintenues en fonction des choix des associations. (assemblée générale, activités adultes...).
 La Mairie recommande aux associations de ne maintenir que les activités pour lesquelles les « mesures barrières » (lavage des mains, distance entre les personnes, pas de contact...) peuvent être assurées.
- Nous vous invitons à prendre contact avec les associations pour vous assurer du maintien ou non des activités.

SERVICES MAINTENUS

Seniors

• Le portage des repas à domicile reste assuré.

Elections municipales

• Les élections municipales des 15 et 22 mars sont maintenues, la Ville a mis en place toutes les mesures d'hygiène et de prévention nécessaires (+ d'info sur le site internet de la ville).

Mairie

- Pour éviter tout déplacement superflu, nous vous invitons à privilégier les démarches en ligne sur le site internet de la ville : **www.ville-massy.fr** ou par téléphone (01 60 13 30 00).
- Par ailleurs, la Mairie a pris certaines dispositions pour assurer la protection de tous ses agents.

Pour toute question, un numéro vert national est mis en place 0 800 130 000

Face à cette situation inédite, la ville de Massy appelle l'ensemble des Massicoises et des Massicois à faire preuve de sérénité, de responsabilité et de solidarité.